

Prévention

Coiffage direct : parage de plaie de la pulpe d'une dent avec coiffage direct (HBFD010) : 60 €.

Vernis fluoré : séance d'application topique intrabuccale de fluorures (HBLD004) pour les enfants de 6 à 9 ans présentant un risque carieux individuel (RCI) élevé, à hauteur de 25 € par séance. Pour les deux arcades, par application, dans la limite de deux applications annuelles.

Nouvelles conditions de prise en charge

Scellement de sillons : prise en charge des actes de comblement (scellement) prophylactique de puits, sillons et fissures sur première et deuxième molaires permanentes jusqu'à la date du 16^{ème} anniversaire.

Extension de l'EBD : examen de prévention élargi aux enfants âgés de 3 ans.

Patients en ALD

Patients en ALD pour diabète

Prise en charge d'un bilan parodontal (exploration du parodonte par sondage, relevé de l'indice de plaque) au profit des patients diabétiques en ALD valorisé à hauteur de 50 € (HBQD001).

Prise en charge des soins parodontaux consécutifs : acte d'assainissement parodontal par lambeau sur un sextant, à hauteur de 80 €, sous réserve d'une saisine préalable de la HAS (HBJA003).

Patients en ALD sous anticoagulant

Un supplément de 20 € (YYY614) pour les actes de chirurgie (liste à paraître au J.O.) prodigués aux patients en ALD bénéficiant d'un traitement par médicament anticoagulant : anti-vitamine K (AVK) ou anticoagulants oraux directs (AOD) est prévu.

Patients en situation de handicap

Supplément de 100 € (YYY183) par séance. Facturable une fois par séance, avec ou sans MEOPA, pour les patients bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Couronne transitoire

Prise en charge de la pose d'une couronne dentaire transitoire, sur une base de remboursement de 10 €. L'honoraire limite de facturation est fixé à 60 €. Le code CCAM de la couronne transitoire dépend du matériau de la couronne définitive et de sa localisation (cf. fiche 3 Plafonnement des tarifs prothétiques) : HBLD490, HBLD486, HBLD724.

Consultation d'urgence

Pour la réalisation d'un geste opératoire destiné à soulager la douleur consécutive à une infection ou une inflammation pulpaire, en cas d'urgence, de 8h à 20h, rémunérée 23 euros.